

**M. REMY GAUDEMARD**  
Administrateur de Biens  
1 rue Mazagran  
13001 MARSEILLE  
Tél : 04.96.122.115  
Fax : 04.96.12.63.25.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL SYNDICAL**

**LE PARC DU CABOT**

**DU 16 SEPTEMBRE 2004**

**DANS LES BUREAUX DU SYNDIC**

**PRESENTS :**

Monsieur BOREL – Monsieur CASPARI – Monsieur GUILLOTIN – Monsieur BRU –  
Monsieur OUAKI

Monsieur GAUDEMARD, Syndic de la copropriété.

**ABSENT EXCUSE :**

Monsieur CAFFIN.

**1) Entretien des jardins privatifs :**

Le syndic adressera à nouveau un courrier aux propriétaires des appartements des RDC pour l'entretien des jardins privatifs, A04 (lot 47) - B01 (lot 69) – B02 (lot70) – B04 (lot 72)- C01 (lot 87).

**2) Location emplacements 3 parkings communs :**

- 2 candidatures de résidents sans parkings,
- 2 candidatures de résidents avec parkings,

**à tirer au sort par un enfant en présence des deux personnes intéressées.**

**3) Entretien espaces verts par l'entreprise LERDA :**

- Monsieur BOREL a demandé à l'entreprise LERDA de réparer les barrières.
- Les espaces verts aux extrémités sont satisfaisants mais pas au milieu. L'entrée du bâtiment A est à améliorer. Une mise au point est à faire sur les lieux.

Le Conseil Syndical décide de mettre en place des plantes artificielles dans les trois entrées.

#### **4) Petits travaux d'entretien :**

- Ascenseur : retouches de peinture à prévoir,
- Murs : salissures de façades, ou couloirs, etc...
- Interrupteurs : décrochés : une entreprise multiservice sera consultée.

#### **5) Portillon, portes d'entrée :**

Cache, groom ou ressort, la réparation des boutons des porte d'entrées sera confiée à l'entreprise FERRONERIE DE PROVENCE lors de la réalisation des travaux de pose des potelets.

#### **6) Blocs autonomes d'éclairage de secours :**

Leur vérification et remplacement doivent être réalisés par un contrat avec la société ARI..

#### **7) Emplacements containers :**

Le Syndic se rapprochera du service de la voirie pour demander que les containers soient rangés dans un compartimentage pour éviter que les bacs roulent sur la chaussée, à la pente

#### **8) Poteau de l'éclairage public :**

Le Syndic adressera un courrier à la Ville de Marseille, Service de l'Eclairage Public, pour demander son enlèvement.

#### **9) Le lavage au sol du garage sera fait tout les trimestres.**

#### **10) Vente de deux bips pour ouverture portail et garage :**

Mme RIBEILL  
Monsieur BLANQUET

Les 61,00 € seront imputés sur le compte individuel de ces copropriétaires.

#### **11) Travaux de finition de la SNC PARC DU CABOT**

- première intervention : **Samedi 18 Septembre 2004**
- finitions de toutes les réserves d'ici la fin septembre 2004.

#### **12) Dégradation de la grille de protection par les Déménagements GRANIER :**

La société GRANIER a adressé au mois d'Août l'indemnité pour la réparation de la grille dégradée.

**13) Mise en place des bornes anti-stationnement :**

Décision est prise de préciser lors d'un rendez-vous sur les lieux avec l'entreprise le nombre et la disposition des poteaux.

**14) Enlèvement des damiers :**

Compte tenu de la pose des bornes, les damiers perdent de leur fonction ; décision est prise de supprimer ce marquage au sol.

**15) Bail de location à Messieurs CAFFIN et LANDEMARD :**

Des contestations ont été reçues par le Conseil Syndical.

**16) Portail coulissant :**

Le Syndic se rapprochera de la société afin d'atténuer le bruit..

**17) Etude de sécurité OTIS :**

Le contrat sera résilié pour être par la suite renégocié à la baisse.

Plus rien n'étant à débattre, la séance est levée à 22 heures.